

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Isabelle LACREUSE, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

Date de la convocation : 02/12/2024

M. Patrick PERDRIAU est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-12/01

OBJET : BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR VENDEE HABITAT

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 8 juillet, ils ont décidé de désaffecter et déclasser une surface de 450 m² de l'espace vert des Acacias afin de permettre la construction de 4 logements locatifs sociaux. Les logements du rez-de-chaussée (1 T2 et 1 T3 pourront être fléchés en Maintien A Domicile).

Pour accéder à l'étape suivant de ce dossier, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique avec Vendée Habitat.

Elle précise au Conseil Municipal que les conditions de conclusion de ce bail seraient :

- Durée du bail : 85 ans avec un pacte de préférence
- Parcelle concernée : surface de 450 m² provenant du découpage de l'espace vert des Acacias par la réalisation d'un document d'arpentage en cours et qui viendra attribuer une référence cadastrale
- Montant du loyer annuel : 1€
- L'acte correspondant sera notarié et les frais seront pris en charge par Vendée Habitat

Sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les conditions du bail emphytéotique à conclure avec Vendée Habitat dans les conditions décrites ci-dessus
- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'engagement financier pour la réalisation de l'opération telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tous documents nécessaires à la mise en place et à la signature de ce bail.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Patrick PERDRIAU



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

